



D É C I S I O N

**Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental :
Renouvellement de la conduite d'alimentation d'eau potable de la commune de Palau-del-Vidre**

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DL2021-0200 en date du 20 septembre 2021 portant délégation d'attribution de l'organe délibérant au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le dispositif d'aide de l'Agence de l'Eau relatif aux études et travaux d'économies d'eau,

Vu le dispositif d'aides aux communes et intercommunalités porté par le Conseil Départemental, relatif aux opérations portant sur les réseaux d'eau potable,

Considérant que la commune de Palau-del-Vidre est alimentée en eau potable par une conduite principale en amiante-ciment en Ø250, d'une longueur de 2 730m ;

Considérant que les réservoirs de stockage amont (2x250 m3) se trouvent à côté du réservoir de Saint-André ;

Considérant que la vétusté de la canalisation a entraîné de fréquentes casses ;

Considérant qu'au vu du coût des travaux de réparation et du volume de perte important dû à la longueur du tronçon, il est apparu comme prioritaire de renouveler cette conduite principale permettant l'alimentation en eau de l'intégralité de la commune de Palau.

Considérant que l'estimation du projet de renouvellement de la conduite d'alimentation d'eau potable de la commune de Palau-del-Vidre s'élève à 1 024 671 € HT et comprend :

Désignation travaux	Localisation	Montant estimatif HT
Travaux préparatoires	Tranche 1 : St-André : à partir des réservoirs jusqu'à la sortie urbanisée du village soit 1.02km	382 844 €
Terrassement et voirie		
Canalisations eau potable		
Contrôles préalables à la réception		
Travaux préparatoires	Tranche 2 : De la sortie urbanisée de St André jusqu'au raccordement au réseau fonte du village de Palau soit 1.71km.	641 827 €
Terrassement et voirie		
Canalisations eau potable		
Contrôles préalables à la réception		

Considérant que ces investissements sont éligibles aux dispositifs d'aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental susvisés.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER les aides suivantes, pour le projet de Renouvellement de la conduite d'alimentation d'eau potable de la commune de Palau-del-Vidre :

- De l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % du coût prévisionnel total hors taxes du projet, soit 512 336 €
- Du Conseil Départemental, à hauteur de 20 % du coût prévisionnel total hors taxes du projet, soit 204 934 €

ARTICLE 2 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier.

ARTICLE 3 : DE RÉALISER cette opération sur le réseau d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

ARTICLE 4 : DE DEMANDER l'autorisation de commencer l'opération avant décisions des potentiels cofinanceurs sollicités du projet.

ARTICLE 5 : DE RENDRE COMPTE de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 03/02/2023

The image shows a blue ink signature of Antoine PARRA written over a red circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes' around the top edge and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and trees.

Le président

Antoine PARRA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.